

Le CHALARD le 24 Février 2019

Jean Louis BEYLIER.
Conseiller Municipal.

A Monsieur le Maire
DU CHALARD.

Monsieur le Maire,

Vous ne semblez pas avoir compris les raisons qui ont motivé mon refus d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 5 décembre 2018, lors de la dernière réunion du 6 février dernier, car je constate sur le compte-rendu de cette réunion, que vous réitérez vos propos. Je ne suis sans doute mal exprimé, aussi je vais vous faire ma remarque par écrit, et je demande que cette remarque soit consignée DANS LE PROCHAIN COMPTE-RENDU ET RENDUE PUBLIQUE PAR VOIE D'AFFICHAGE.

Lors du conseil municipal du 5 décembre dernier, concernant le point sur le PLU, Mous DRURY vous a demandé si les personnes qui étaient venues rencontrer le commissaire enquêteur pour faire leurs remarques ou exprimer leurs souhaits, avaient reçu une réponse. Vous avez répondu qu'une réunion post enquête publique avait eu lieu avec la communauté de communes, le cabinet GT, les personnes publiques et vous-même mais que l'on vous avait demandé de ne pas communiquer sur le sujet et que ne pouvant rien nous dire. Et le sujet a été clos.

Aussi quelle ne fut pas ma surprise et mon étonnement de lire dans votre compte-Rendu que M^{ons} BEYLIER, Citoyen du CHALARD, avait rencontré le commissaire enquêteur pour demander qu'un bâtiment Agricole lui appartenant puisse être transformé en habitation à sa cessation d'activité...!

Donc, vous n'avez pas le droit, affirmez-vous, de divulguer d'informations sur l'enquête publique à votre conseil municipal, mais par contre, ça ne vous gêne pas d'en divulguer ce qui vous arrange sur votre compte-Rendu, AFFICHÉ et RENDU PUBLIC !!! Et qui, en tant que compte-Rendu, ne devrait retranscrire que ce qui a été évoqué en Réunion, or ce sujet n'a pas été évoqué et pour cause...

Pourquoi seriez-vous tenu au secret pour les autres personnes venues voir le commissaire enquêteur et pas en ce qui concerne M^{ons} BEYLIER?

Ceci constitue une faute et un manque de délicatesse grossier de votre part et par conséquent, je demande que soit publié un rectificatif sur ce point, stipulant que ce sujet n'avait pas à figurer dans les 2 compte-Rendus.

Veuillez agréer Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Louis BEYLIER.
copie. aux membres du conseil municipal.
J. Beylier,